

COMPTE RENDU RELATIF A LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL D'INTER INVEST CAPITAL EXFRCICE 2020

1. Contexte

Inter Invest capital (ci-après « 2IC ») met en œuvre une politique d'engagement actionnarial. Cette politique est disponible sur le site internet de la société de gestion

https://www.interinvestcapital.fr/.

Cette politique prévoit notamment la diffusion, sur le site internet de 2IC, d'un compte rendu relatif à l'application de la politique d'engagement actionnarial.

Ce document contient a minima :

- ✓ Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés :
- ✓ Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ;
- ✓ Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ;
- ✓ L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales.

La présent document correspond ainsi au compte rendu pour l'exercice 2020

 Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés au cours de l'exercice 2020

Lors de l'exercice 2020, 2IC, et plus particulièrement les membres de l'équipe de gestion, ont participé ou se sont faits représenter à l'ensemble des assemblées générales et des conseils de surveillance qui se sont tenus et ont été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues à l'actif des fonds et des mandats.

De plus, les directives de vote définies par la société de gestion dans la politique d'engagement actionnarial ont été suivies et respectées pour l'ensemble des votes exprimés en 2020.

3. Explication des choix effectués sur les votes les plus importants en 2020

La société de gestion n'a participé a aucun vote important sur l'année 2020.

4. Informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote en 2020

2IC n'a pas eu recours à des conseillers de vote en 2020.

5. L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales en 2020

Comme évoqué dans la partie 2, les votes exprimés par les membres de l'équipe de gestion ont été exercés dans le respect des directives définies dans la politique d'engagement actionnarial.